

DEPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-Sur-Oise

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Boite de réception en préfecture REF: 1900261-20220819-DI.051-2022-AR Date de transmission : 30/08/2022 Boite de réception préfecture : 30/08/2022
---

## DECISION DU MAIRE

en date du 19 août 2022

### Convention pour la vérification de l'installation du système De protection contre la foudre - Eglise

-----

N° 61

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de faire vérifier l'installation du système de protection contre la foudre de l'église communale,

#### DECIDE

Article 1 : la signature d'une convention pour la vérification du système de protection contre la foudre de l'église communale entre la société BCM Foudre, 444, Rue Léo Lagrange à Douai (59500) et la commune d'Asnières-sur-Oise.

Article 2 : La convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans. Elle pourra être dénoncée par l'une des parties au moins deux mois avant l'expiration de chaque période.

Article 3 : Le montant forfaitaire de la vérification annuelle est de 268,00 € HT – 321,60 € TTC. Il sera ajusté annuellement en fonction des variations de l'indice BT47 et calculé selon la formule de révision stipulée dans la convention.

Article 4 : Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera adressée à :  
- Monsieur Le Sous-Préfet du Val d'Oise  
- SGC de Garges-les-Gonesses



Le Maire,

Claude KRIEQUER